

Affectation de l'excédent annuel de 14,7 M\$

## Logements, infrastructures et 400<sup>e</sup> : Trois-Rivières répartit son excédent

**Le 2 juin 2026** – Le Ville de Trois-Rivières déposait récemment son rapport financier 2025 où elle faisait état d'un excédent de 14,7 M\$, soit 3,84 % du budget qui lui avait été attribué. Lors de la dernière séance municipale, le conseil a adopté par résolution la répartition de ce montant.

En plus des orientations de la Politique en vigueur, de nouvelles réserves ont été créées et d'autres ont été bonifiées.

« Nous agissons de façon responsable pour investir dans des priorités qui auront des retombées durables pour la population trifluvienne. La désuétude de nos infrastructures freine le développement dans plusieurs secteurs de notre ville. C'est pourquoi le conseil municipal a choisi de créer une réserve qui lui est dédiée, afin de répondre à des besoins bien réels et d'accélérer la réalisation de projets attendus. En mettant de côté ces sommes aujourd'hui, nous posons un geste concret pour limiter la pression fiscale de demain », souligne M. Jean-François Aubin, maire de Trois-Rivières.

### S'occuper du présent, en planifiant l'avenir

Parmi les nouveautés figure la création d'un excédent affecté pour les infrastructures où 2,7 M\$ ont été déposés. Le Fonds de roulement a également été augmenté de 2,5 M\$, le tout dans l'objectif d'accélérer la concrétisation de projets issus du Programme triennal d'immobilisations (PTI).

Un excédent affecté au secteur de Sainte-Marthe-du-Cap a également été créé. Cette initiative découle d'une entente au moment des fusions qui prévoyait que le produit de la vente de terrains dans le secteur doit être utilisé sur le territoire de l'ancienne ville. Un montant de 1 M\$ y a donc été déposé. Enfin, un montant de 0,25 M\$ a été dédié aux fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de Trois-Rivières en prévision des célébrations.

Créations, bonifications et renflouements	Montant
Création d'une réserve pour les infrastructures	2 700 000 \$
Augmentation du fonds de roulement	2 500 000 \$
Création d'un excédent affecté au secteur Sainte-Marthe du Cap	1 019 610 \$
Ajustement à l'excédent affecté aux étangs aérés	1 000 000 \$
Création d'un excédent affecté au 400 <sup>e</sup> anniversaire de la Ville	250 000 \$
<b>Total</b>	<b>7 469 610 \$</b>

## Une Politique 360°

Annuellement, les excédents de la Ville sont répartis conformément à la Politique de gestion de la dette à long terme et de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Le document prévoit un pourcentage attribuable à différentes thématiques, pourcentage calculé selon les priorités établies. Du lot, on note entre autres le remboursement de la dette, une affectation aux risques d'opérations pour palier aux imprévus, une affectation pour soutenir différents programmes de rénovation ainsi que des réserves financières en environnement et en développement social.

De plus, l'apport destiné à la réserve en logement social a été bonifié de 3 M\$ et celle pour le logement abordable l'a été de 50 000 \$.

Affectation	Montant
Excédent affecté au remboursement de la dette	634 200 \$
Excédent affecté aux programmes de rénovation	634 200 \$
Excédent affecté aux risques d'opérations	475 700 \$
Réserve financière en environnement	253 700 \$
Réserve financière au fonds de dév. logement social	3 190 300 \$
Réserve financière au fonds de dév. logement abordable	240 300 \$
Excédent affecté aux litiges et éventualités	158 600 \$
Excédent affecté aux infrastructures sportives	158 600 \$
Excédent affecté au quartier urbain durable Le Relais	158 600 \$
Excédent affecté au budget collaboratif	158 600 \$
Réserve financière au fonds de développement social	95 100 \$
Réserve financière au fonds de dév. économique	63 400 \$
<b>Total</b>	<b>6 221 300 \$</b>

L'ensemble des appropriations totalisent 13 690 910 \$. Considérant l'excédent total de 14 742 065 \$, une balance de 1 051 265 \$ demeure et sera conservée dans l'excédent non affecté, comme le prévoit la Politique. Cet excédent peut servir à soutenir différentes initiatives ponctuelles répondant aux besoins de la communauté en cours d'année.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique